

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS "PME+ x CASINO" SUR FACEBOOK

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le présent jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est organisé sur Facebook par le label PME+, domicilié au 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, en partenariat avec l'enseigne Casino.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Facebook. Sont exclus de la participation les membres du personnel des sociétés organisatrices et leurs familles.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONCOURS

Le jeu concours se déroulera du 5 mai 2025 à 10h00 au 14 mai 2025 à 12h00 (heure de Paris).
Le tirage au sort du gagnant aura lieu le 14 mai 2025 à 14h00.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, les participants doivent :

1. Aimer la publication du jeu concours sur la page Facebook "Label PME plus".
2. Commenter la publication en répondant à la question : Avec qui aimeriez-vous partager ce week-end ?

Toute participation incomplète ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort aura lieu le 14 mai 2025. Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi toutes les participations valides puis sera contacté en message privé via la page Facebook « Label PME plus ». Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 5 jours, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

ARTICLE 6 - DOTATION

Le gagnant remportera un week-end d'une valeur de 1 000 €, comprenant :

- 250 € de chèques cadeaux pour le transport,
- 650 € de chèques cadeaux pour l'hébergement valables dans un centre Pierre & Vacances,
- 10 chèques cadeaux d'une valeur de 10 € chacun soit 100 € au total à valoir dans une enseigne Casino.

Le lot n'est ni échangeable ni remboursable.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

PME+ et Casino ne sauraient être tenus pour responsables en cas de problème technique, de fraude ou d'incident lié à la remise du lot. L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure.

Facebook n'est ni organisateur ni parrain du jeu concours. La participation implique une décharge totale de responsabilité de Facebook.

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées sont destinées à la gestion du jeu concours. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce dernier est consultable sur le site : <https://www.label-pmeplus.fr/les-10-ans-du-label/>